



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La revalorisation des actes est une nécessité :

pour maintenir la qualité des soins pour tous les patients de tout le territoire



Les 80 administrateurs·trices du Conseil d'Administration, représentant l'ensemble des syndicats régionaux de la FNO ont adopté à l'unanimité une motion, demandant la revalorisation de l'AMO, lettre clé des actes d'orthophonie.

Les administrateurs affirment que les orthophonistes attendent un geste fort du ministère de la santé pour leur permettre de soigner les patients et de répondre aux besoins de soins sur le territoire.

La lettre clé des consultations des orthophonistes n'a pas été revalorisée depuis 10 ans alors que le coût de la vie a connu une augmentation constante sur la même période.

- Le déplacement pour une séance à domicile d'un patient est de 2,50€. Ce tarif ne permet plus de se déplacer à domicile (soins de plus en plus indispensables avec le vieillissement de la population et les maladies chroniques)
- Tous les actes de prévention ayant pour objectif de limiter une apparition des troubles ou leur aggravation auprès des patients, des familles et du grand public sont des actes « non rémunérés/bénévoles »

Les orthophonistes veulent avoir les moyens de répondre aux besoins de soins sur le territoire.



Augmenter l'AMO des orthophonistes : une nécessité !

Le principe de l'ouverture de négociations tarifaires à l'automne 2021 a été acté dans l'avenant 18 ; la profession ne peut plus attendre !

Depuis 10 ans, la lettre-clé des orthophonistes (AMO) n'a pas été revalorisée alors que le coût de la vie a connu une augmentation constante.

La profession a été parmi les professions de santé la plus impactée économiquement par la crise sanitaire. Les honoraires des orthophonistes ont baissé de plus de 14 % en 2020, ce qui a été souligné lors de la présentation de la commission des comptes de la Santé, le 21 septembre dernier. La caisse d'Assurance maladie reconnaît la bonne maîtrise historique des dépenses de soins en orthophonie, ainsi que le bon déroulement des expérimentations menées avec la profession.

Le Conseil d'Administration de la FNO, réuni ce dimanche 17 octobre 2021, demande que l'augmentation de l'AMO soit LA PRIORITÉ des négociations conventionnelles qui doivent s'ouvrir.

Les orthophonistes attendent une augmentation conséquente et équitable pour toutes et tous ! Le ministre de la Santé et le Directeur de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie doivent prendre leurs responsabilités.

Présentation de la FNO : Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contacts presse :

- Anne DEHÊTRE – 06 78 12 51 48, présidente de la FNO – 06 78 12 51 48
- Christophe RIVES - 06 86 76 05 89, vice-président en charge de l'exercice libéral et de l'interprofessionalité - 06 86 76 05 89

